

UNE
VISION
COMMUNE
POUR
CONSTRUIRE
LES COMMUNES
DE DEMAIN



TE TAHI HIORAA AMUI NO TE PATU I TE MAU OIRE NO ANANAHI

SEMINAIRE D'ACCUEIL – 28 SEPTEMBRE 2026

Dotation exceptionnelle de la DNA

Pourquoi le FIP peut, et doit, soutenir davantage les communes ?

Présentation à l'attention des élus



Avant Propos

Cette présentation ne juge aucun choix passé. Elle poursuit un seul but : donner à chaque collectivité une lecture commune et vérifiable de sa situation au sein du FIP.

Le contexte — Le Pays a traversé des chocs, **sanitaires, géopolitiques, budgétaires**, qui ont frappé le FIP, sans précédent connu dans leur ampleur, et qui ont conditionné les décisions de la mandature précédente.

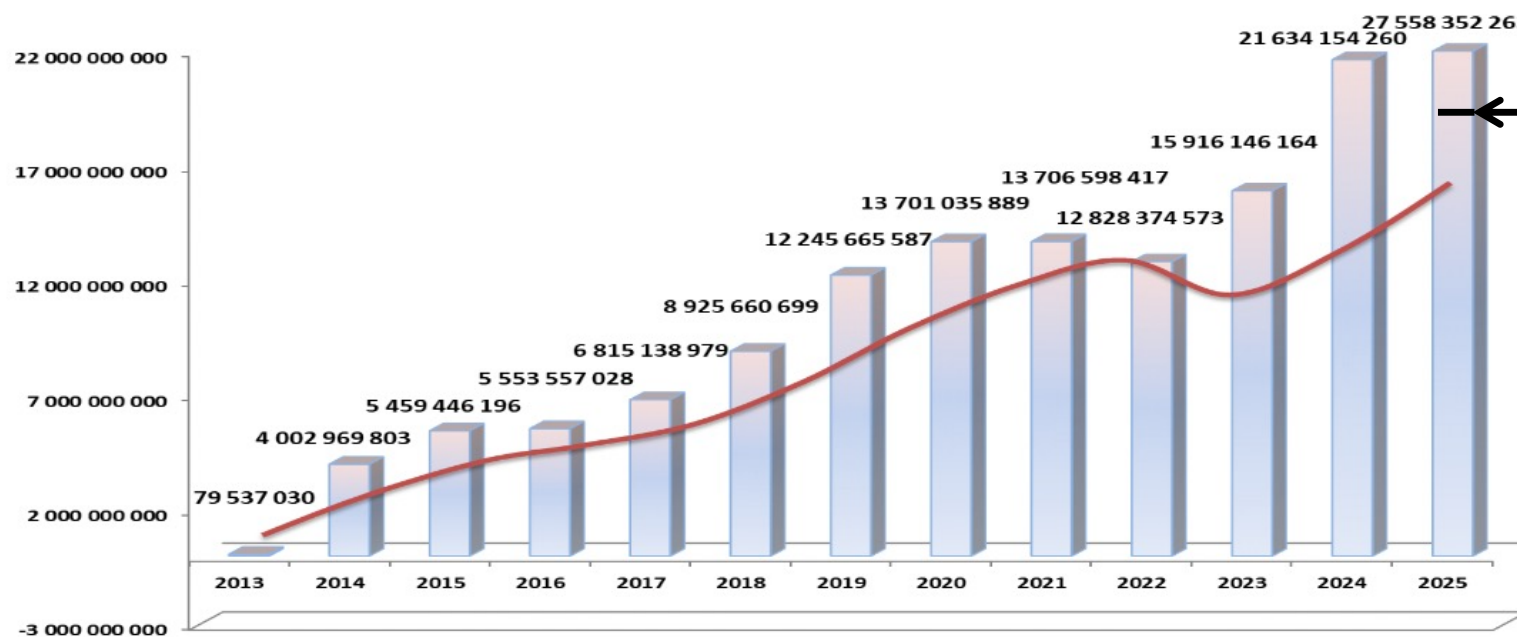
Le périmètre — Le propos ne porte uniquement que, et uniquement, sur le périmètre qui concerne le FIP et ne remet aucunement la participation de l'Etat, qui par ailleurs accompagne et contribue de manière significative aux financements des projets communaux. La présente analyse porte sur la DNA prise dans son ensemble. Sa décomposition entre DNAF (fonctionnement) et DNAI (investissement) n'intervient qu'au stade des conclusions, une fois le diagnostic global établi — pas avant.

L'esprit — Rigueur des chiffres, transparence de la méthode, respect du travail engagé avant nous : c'est ainsi que cette présentation doit être lue, et c'est ainsi que la décision à venir doit être prise.

Eléments contextuels

- Une trésorerie qui n'a cessé de croître depuis 2013

Evolution du solde de la trésorerie du FIP de 2013 au 31/12/2025 en Fcfp



* dont trésorerie libre d'engagement de 18,969 milliards

19

MILLIARDS F CFP

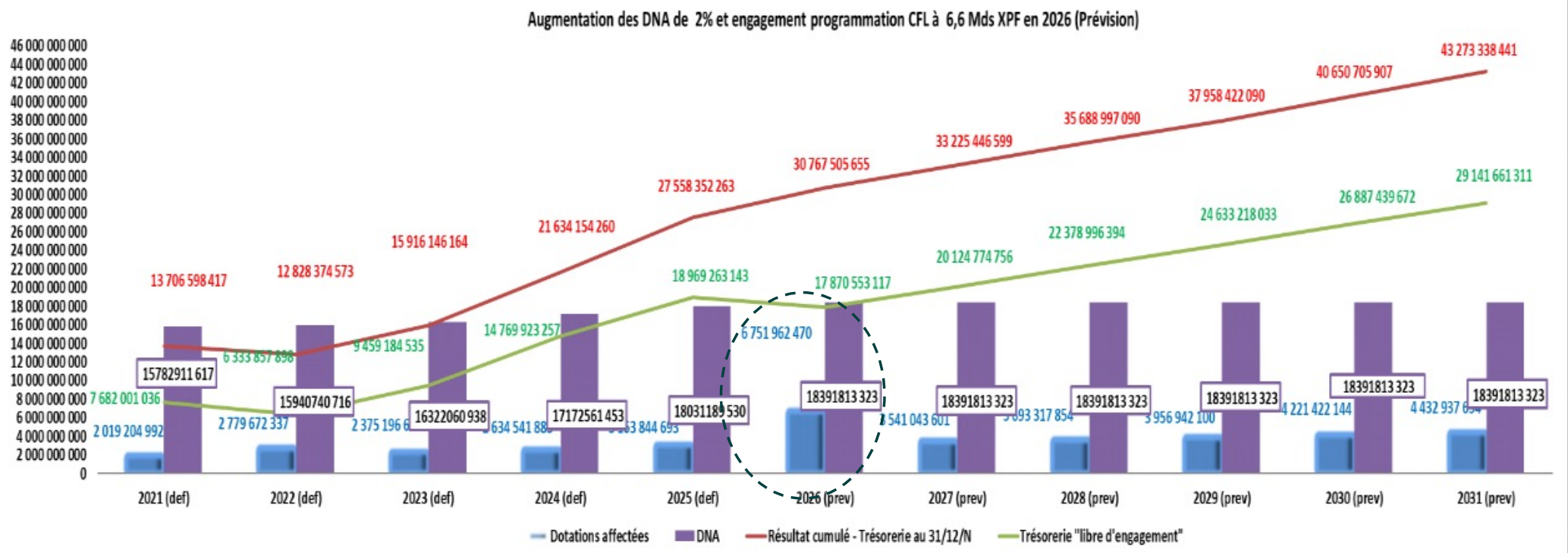
de réserves disponibles au
FIP
au 31 décembre 2025

*Une trésorerie qui n'a cessé de
croître depuis 2013*

Eléments contextuels

- Une trésorerie qui n'a cessé de croître depuis 2013

Une trajectoire à 5 ans qui n'appelle, en théorie, aucun besoin supplémentaire de DNA





CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS 2020

Deux chocs successifs pour les communes

1

La hausse générale des prix

Les prix ont augmenté de **+13 %** entre 2020 et 2025 (inflation cumulée, source ISPF).

2

La hausse des salaires (effet SMIG)

Le SMIG a progressé de **+13,3 %**, ce qui déclenche mécaniquement une hausse des bas salaires des agents communaux — sans compensation intégrale.

→ Hausse de l'indice FPC
→ Régime indemnitaire

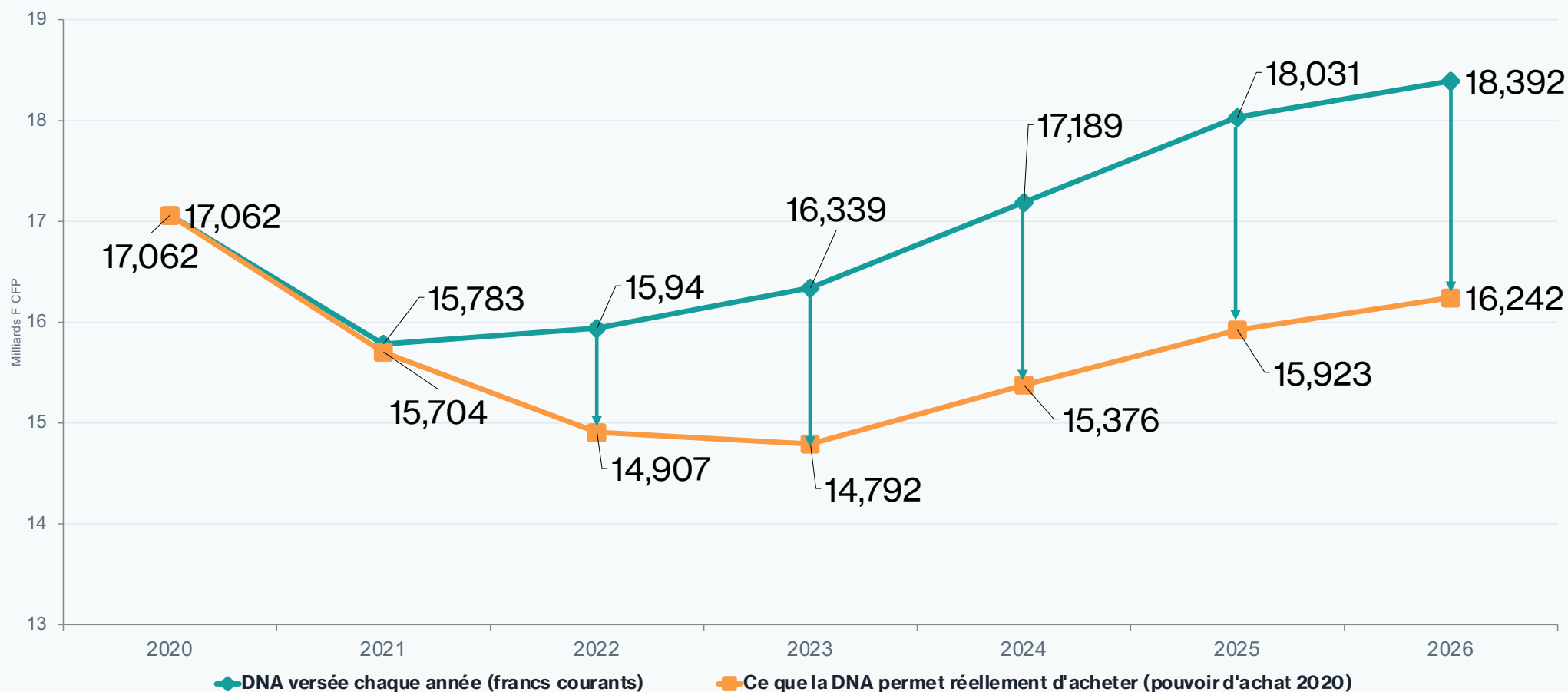


**Hausse des charges des
communes sans
compensation totale**



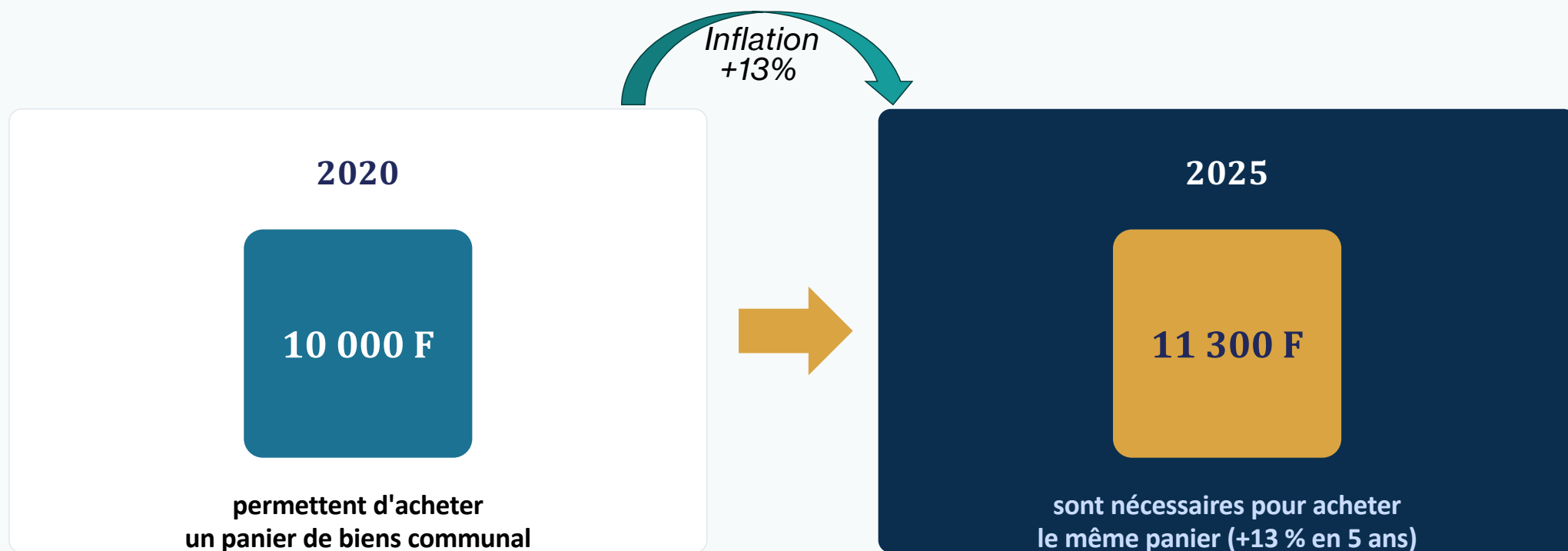
LE RÉSULTAT, TRÈS CONCRÈTEMENT

La DNA a progressé... mais permet d'acheter moins qu'avant



QU'EST-CE QUE VEUT DIRE CONCRETEMENT ...

Un franc d'aujourd'hui n'achète plus la même chose qu'un franc d'hier



EN PRATIQUE, DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS

Le prix du panier au supermarché : un exemple tout simple pour comprendre l'impact sur le pouvoir d'achat

1 LE PRIX DU PANIER AU QUOTIDIEN — le prix affiché (*francs courants*)



Un panier rempli EN 2020

10 000 F

+13 %



en 5 ans



LE MÊME PANIER, AUJOURD'HUI

11 300 F

2 CONCRETEMENT, CE QU'ON PEUT ACHETER AUJOURD'HUI



EN 2020

10 000 F

SI LA COMMUNE A TOUJOURS LE
MÊME BUDGET DE 10 000 F.

10 000 F

aujourd'hui



8 700 F

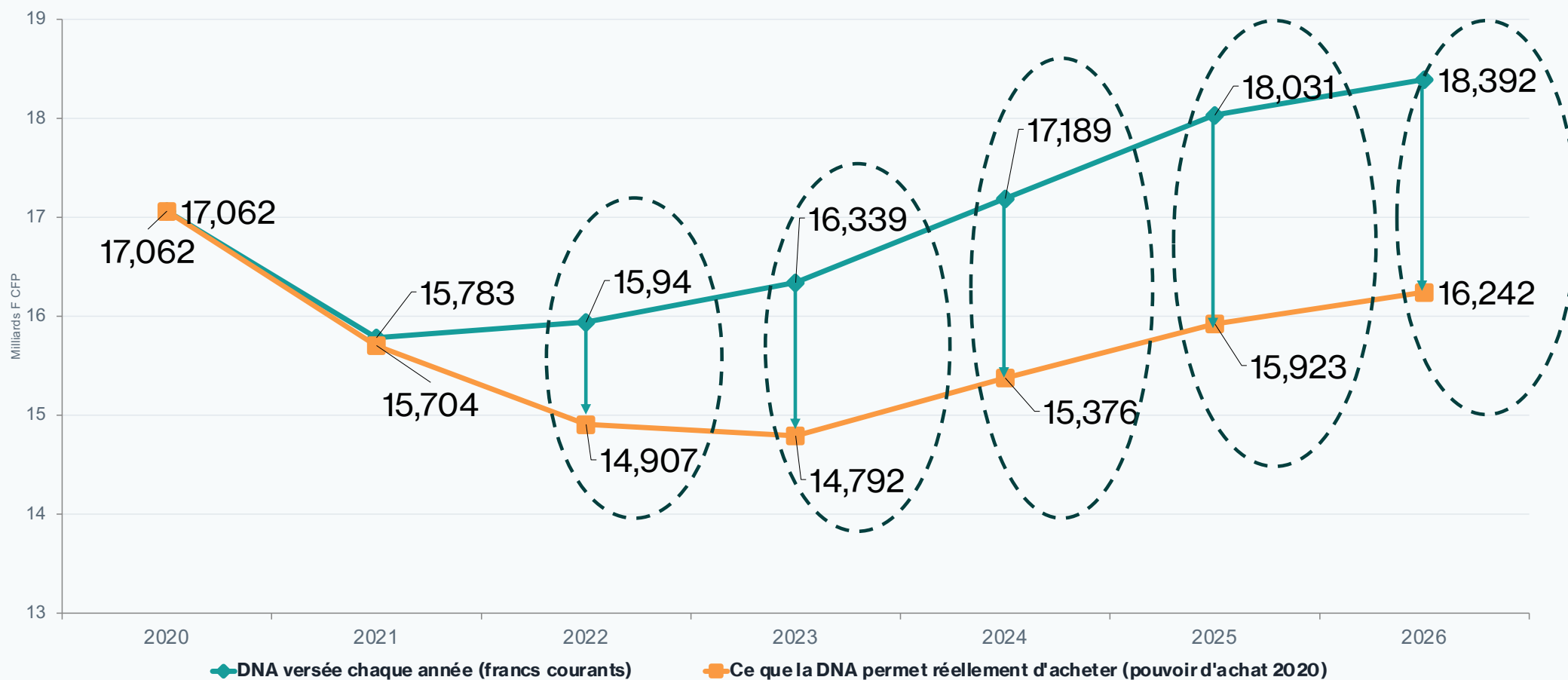
LE MÊME PANIER, AUJOURD'HUI

*Baisse du pouvoir d'achat
(francs constants)*

Avec le même argent, on achète moins qu'avant : c'est exactement ce qui arrive à la DNA versée aux communes.

LE RÉSULTAT, TRÈS CONCRÈTEMENT

La DNA a progressé... mais permet d'acheter moins qu'avant



LE CONSTAT DE DEPART

Les moyens du FIP nous permettent d'agir ...

Une trésorerie qui a augmenté sans interruption depuis 2013, y compris pendant les crises.

1

27,6

Mds F CFP

Trésorerie totale cumulée du
FIP au 31 décembre 2026

2

18,9

Mds F CFP

Trésorerie libre,
immédiatement mobilisable

3

5,9

Mds F CFP

Résultat du seul exercice 2025

Avant de décider, il faut comprendre d'où l'on vient ...

19

MILLIARDS F CFP

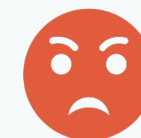
de réserves disponibles au FIP
au 31 décembre 2025



Une trésorerie qui n'a cessé de croître depuis 2013

Mais...

dans le même temps, les communes ont vu leur pouvoir d'achat diminuer depuis 6 ans et des charges structurelles qui augmentent par ailleurs



Pour récupérer un peu de pouvoir d'achat, il est proposé de procéder à une dotation exceptionnelle, sans risque pour le FIP.

LA PROPOSITION

Une dotation exceptionnelle de

2 milliards F CFP

Versée une seule fois, en 2026, pour compenser une partie de la perte de pouvoir d'achat subie par les communes depuis 2020.

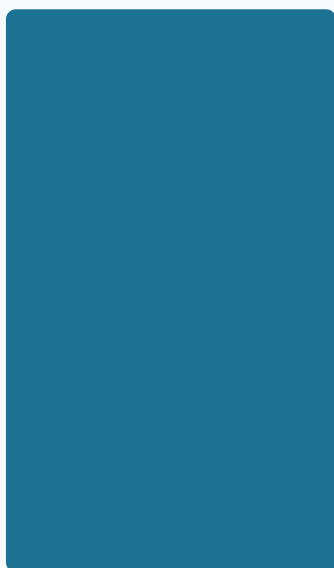
- **Financée sur les réserves du FIP**
- **Sans emprunt, sans impôt nouveau**
- **Répartie entre toutes les communes**

LA QUESTION À SE POSER

Est-ce risqué pour l'équilibre du FIP ?



19.0 Mds



Avant
Trésorerie libre

17 Mds



Après versement
Trésorerie libre
résiduelle

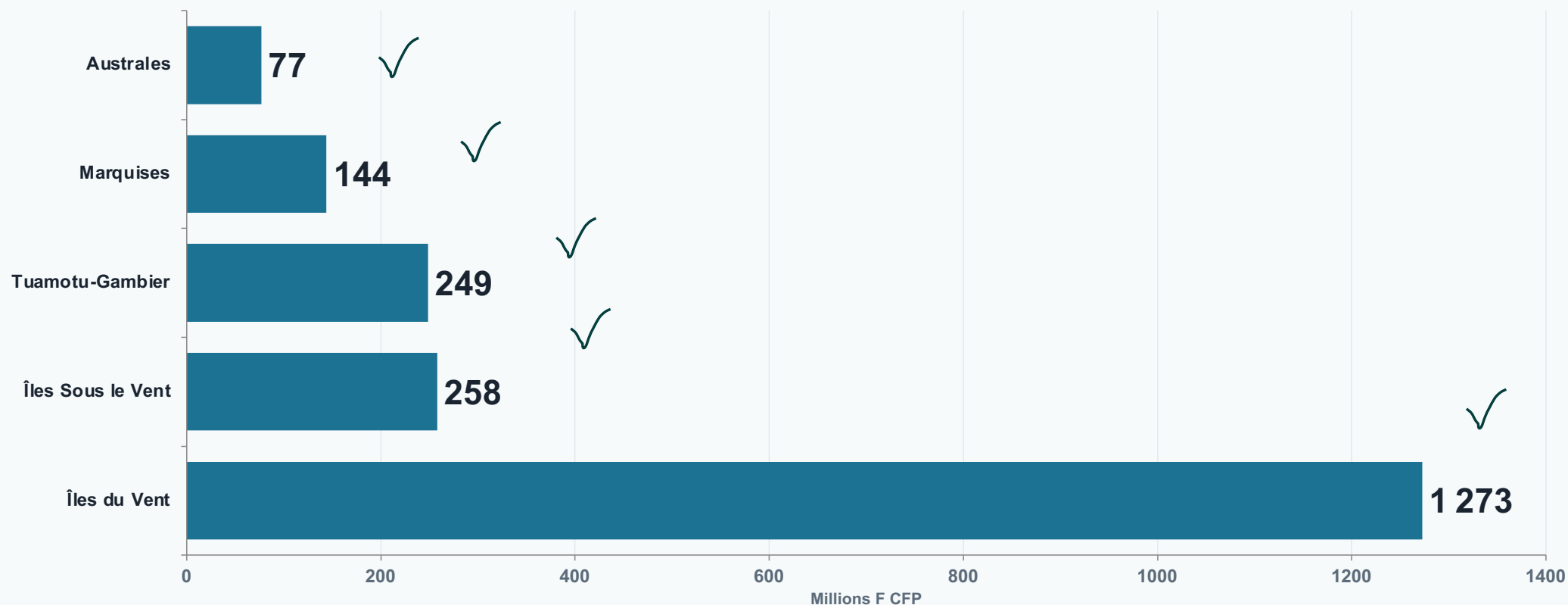
- ✓ 2 Mds ne représentent que 10,5 % de la trésorerie libre.
- ✓ Il reste encore 17 Mds F CFP disponibles après versement.
- ✓ Le seul résultat 2025 (5,9 Mds) couvrirait 2,5 fois la dotation proposée.
- ✓ Aucun impact sur les dotations régulières (DNA) des années suivantes.



UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE

Comment la dotation se répartit entre archipels

Répartition proportionnelle aux critères habituels du FIP — au bénéfice de toutes les communes, sans exception. ✓



REGARDONS PLUS LOIN

**POUR RAPPEL: COMMENT EST CALCULEE LA
PART DU PAYS DANS LE FIP ?**

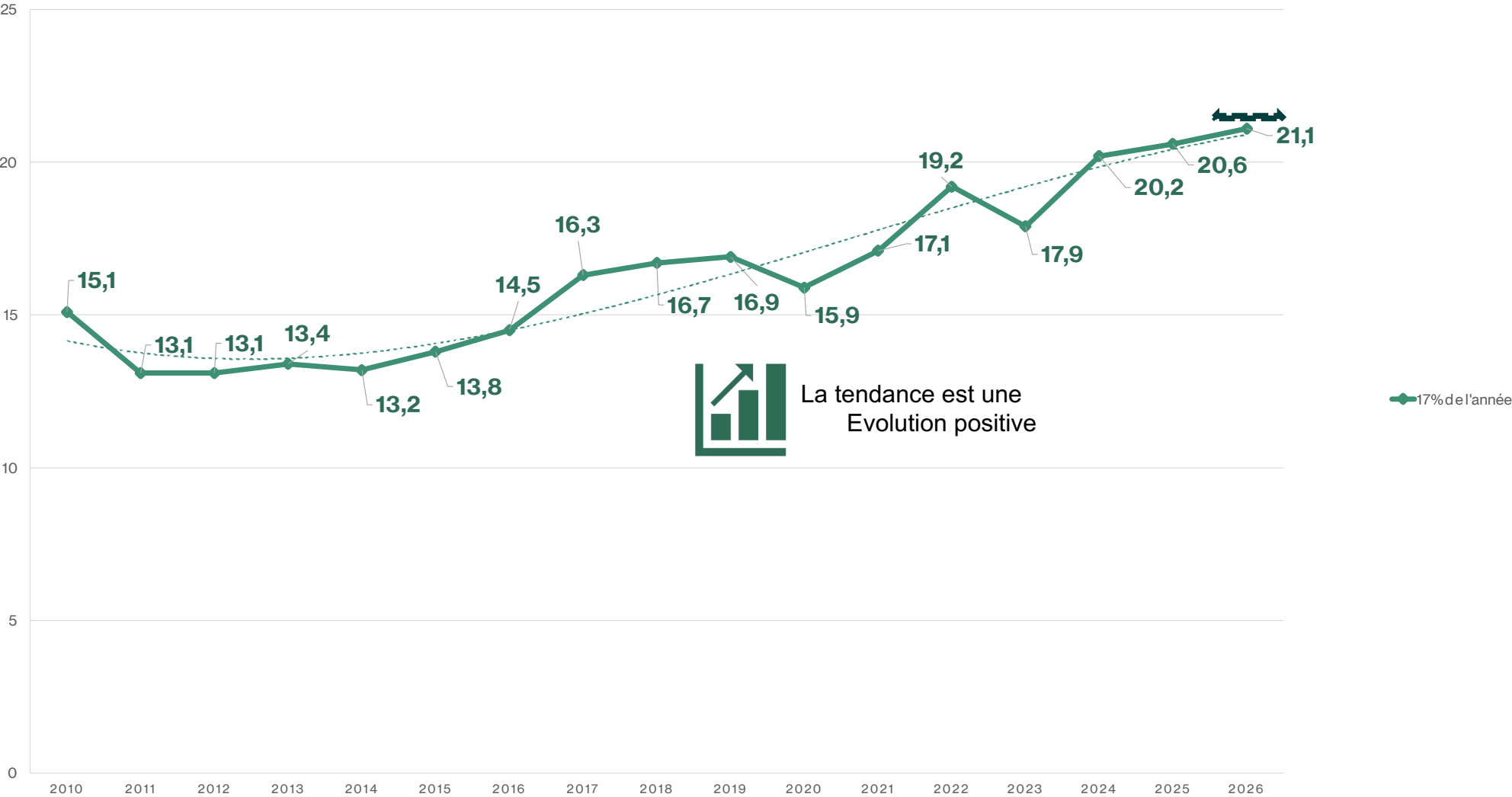
Versement en année N



Versement en 2026



REGARDONS PLUS LOIN



REGARDONS PLUS LOIN

IL NOUS FAUT PREPARER L'AVENIR

A AUJOURD'HUI



QUOTE PART PAYS

Evolution positive

QUOTE
PART
ETAT

FONDS
INTERCOMMUNAL
DE **P**EREQUATION



DEMAIN

QUOTE PART PAYS

QUOTE
PART
ETAT

CE QUI EST PROPOSE

La constitution d'un fonds de réserve

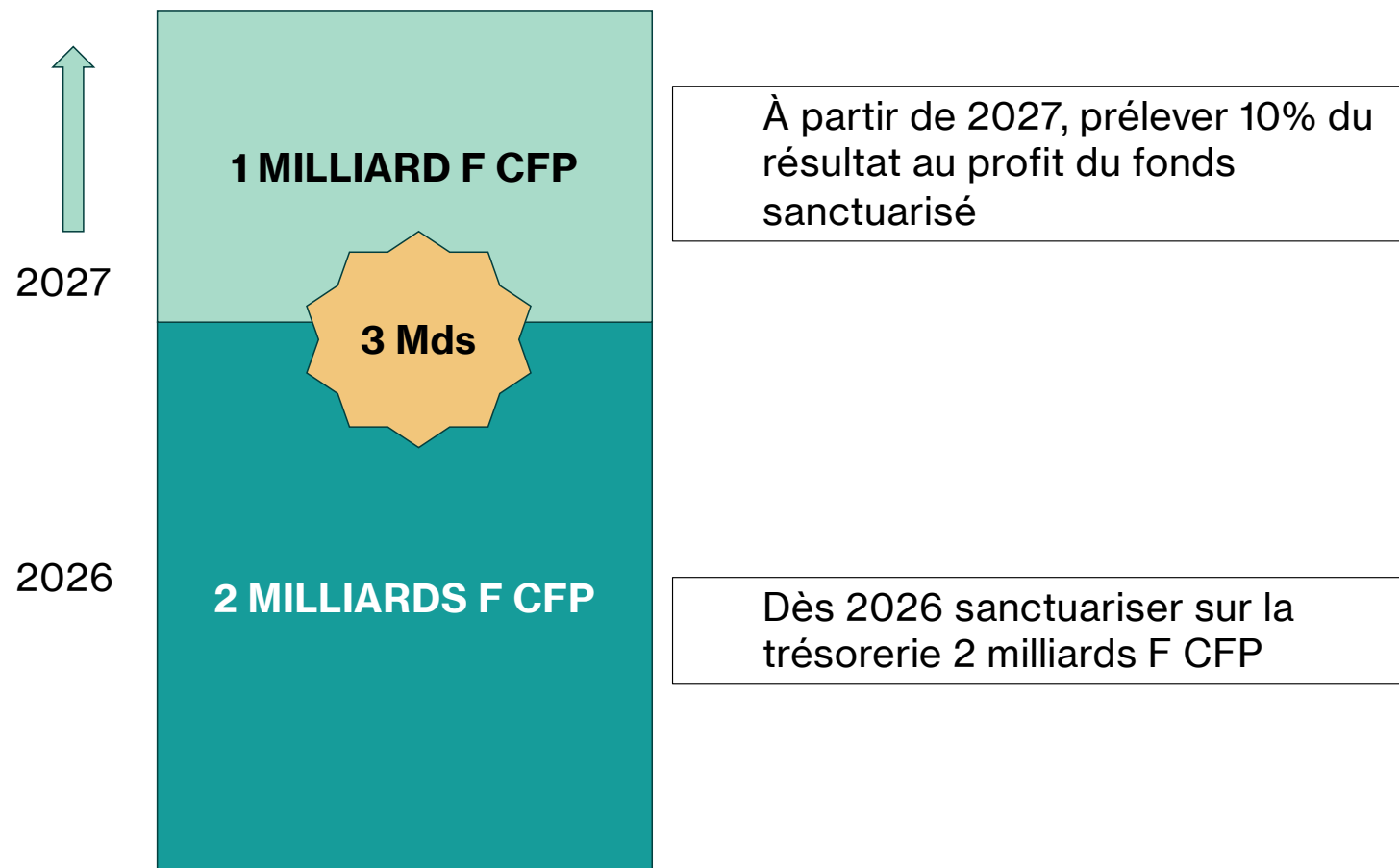
ENVELOPPE MAXIMUM : 3 MILLIARDS F CFP

1

- **en deux temps :**

- Dès 2026 sanctuariser sur la trésorerie 2 milliards F CFP
- À partir de 2027, prélever 10% du résultat au profit du fonds sanctuarisé

1



CE QUI EST PROPOSE

La constitution d'un fonds de réserve

ENVELOPPE MAXIMUM : 3 MILLIARDS F CFP

1

- **en deux temps :**

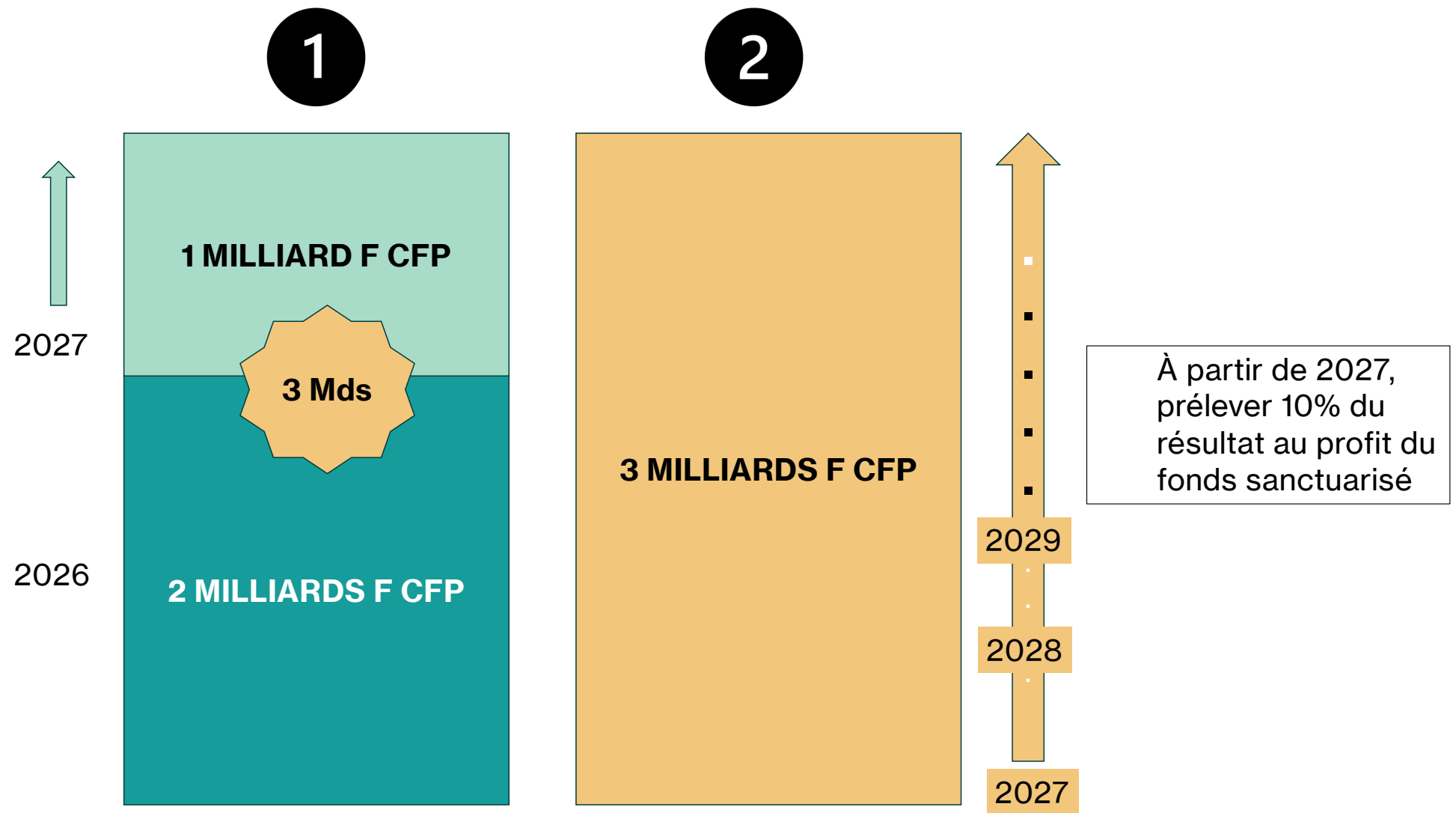
- Dès 2026 sanctuariser sur la trésorerie 2 milliards F CFP
- À partir de 2027, prélever 10% du résultat au profit du fonds sanctuarisé

2 propositions

2

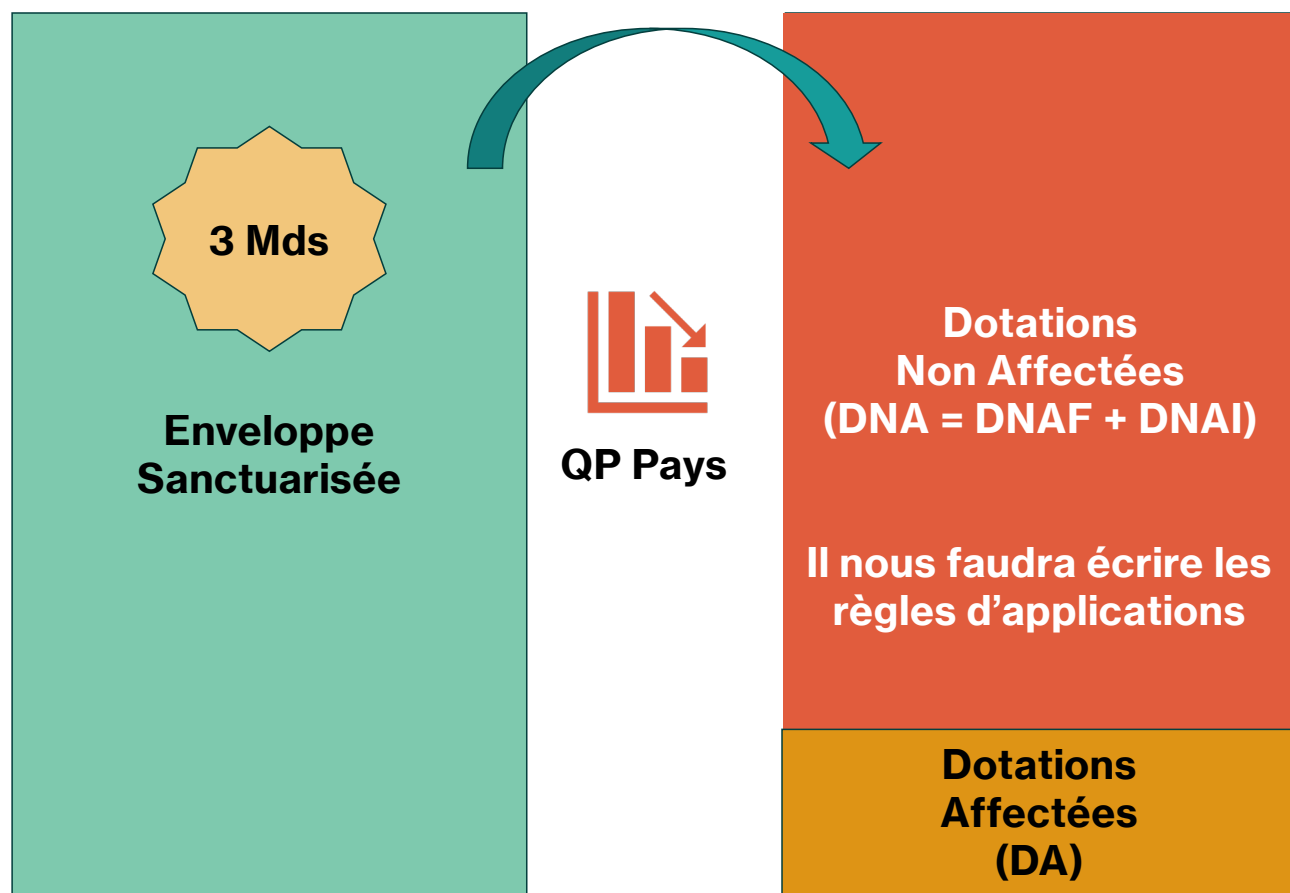
- **progressive :**

- À partir de 2027, prélever 10% du résultat au profit du fonds sanctuarisé



CE QUI EST PROPOSE

Comment cela pourrait fonctionner



REGARDONS PLUS LOIN EN RÉSUMÉ

Comme une entreprise met de côté une partie de ses bénéfices chaque année pour affronter les mauvaises périodes, il est proposé que le FIP constitue progressivement une réserve de précaution.

- ***10 % du résultat annuel mis de côté chaque année***
- ***Plafonnée à 3 milliards F CFP au total***
- ***Mobilisable en priorité les années difficiles (comme 2022)***
- ***Les 90 % restants continuent à être gérés comme aujourd'hui***

EN RÉSUMÉ

Ce qu'il faut retenir

1

Des réserves solides

19 Mds F CFP de trésorerie libre,
en croissance continue depuis 2013.

2

**Trois chocs cumulés
Une conséquence pour
les communes**

- Inflation,
 - hausse des salaires,
- hausse des charges communales

3

**Un pouvoir d'achat
en baisse**

entre 2021 et 2025.



4

**Une réponse ciblée pour
répondre à la baisse du
pouvoir d'achat**

2 Mds F CFP versés une fois, sans
risque pour le FIP.

5

**Une répartition
équitable**

Toutes les communes, tous les
archipels, bénéficient de la mesure.

6

**Une vision de long
terme**

Constitution d'une réserve de précaution,
fonction du choix qui sera arrêté, pour mieux
traverser les périodes de disettes qui
arriveront inéluctablement

UNE
VISION
COMMUNE
POUR
CONSTRUIRE
LES COMMUNES
DE DEMAIN



TE TAHI HIORAA AMUI NO TE PATU I TE MAU OIRE NO ANANAHI